

Le Chavannus

notre journal – votre actualité – des textes – notre histoire

ÉDITORIAL

Est-ce le début de la fin ou la fin du début ?

De quoi d'autre pourrait-il s'agir, sinon de ce Coronavirus qui fait penser à un personnage perfide digne des aventures d'Astérix le Gaulois ? Nous pensions en avoir presque fini. En Suisse, nous étions quelque peu soulagés malgré la douleur éprouvée, de nous en être somme toute mieux sortis que les autres. Et voilà que ça recommence mais plus fort, chez nous aussi.

2020, cet annus horribilis, nous laisse encore, à quelques semaines de son dernier souffle un goût et une forte odeur persistante d'incertitude.

Dans ce décor irréel, Noël se fait presque oublier comme honteux de se rappeler à notre bon souvenir. Les jouets, livres et autres présents sont nostalgiques de la frénésie habituelle des derniers mois de l'année.

Les réjouissances de la Saint Sylvestre n'échappent pas à ce risque de censure. Comble de l'effroi, même nos gestes d'affection et de tendresse qui sont par essence gratuits, et donc à la portée de tous, nous sont déniés.

Et pourtant, la vie continue telle un roseau qui plie sous la violence des vents contraires mais ne rompt pas.

C'est au nom de ce principe immuable propre à la vie que les enfants et les jeunes continuent d'apprendre à travers l'école, le lycée ou l'université ; que nous continuons de travailler ou que, victimes de la crise nous recherchons un autre emploi, que nous continuons de faire les courses, le ménage, de nous aimer, bref d'avancer. Plus simplement, c'est aussi parce que la vie continue et que nous y croyons fermement que nous produisons cette fois encore ce numéro du Chavannus.

L'histoire de l'humanité tout entière est à l'image de ce roseau qui sait que sans courage, humilité et sagesse il ne saurait survivre aux bourrasques de vents qui semblent se liguer contre lui. Comme lui, nous savons que nous avons déjà gagné et que grâce aux progrès prometteurs de la médecine, à la résilience, à la ténacité et à la sagesse collectives, 2021 remettra cette pandémie sur les bancs non glorieux de l'Histoire.

Alors, que ce soit le début de la fin ou la fin du début, qu'importe. L'essentiel est désormais bel et bien ailleurs.

Que 2021 soit une année de sérénité et de bonheur retrouvés pour chacune et chacun d'entre vous, chers lecteurs, enfants, jeunes, adultes, seniors. Qu'elle vous apporte des joies indicibles, vous garde en bonne santé et vous fasse redécouvrir la douceur infinie des gestes simples d'affection et de tendresse.

Bonne et heureuse année 2021

La rédaction

CELA ARRIVERA DEMAIN

19 déc. au 3 janv. Vacances scolaires de Noël

Nous n'avons pour l'heure aucune manifestation à annoncer, au vu des circonstances sanitaires. Renseignez-vous en consultant le site communal : www.chavannes-de-bogis.ch

L'hiver - 21 décembre à 11h02



SOMMAIRE

Page 2	Élections communales Tenez les chiens en laisse
Page 3	Le marais du Grand Bataillard
Page 4	La fête des monstres
Page 5	La Chavannaïse Subsides transports publics
Page 6-7	La chapelle
Page 8	Les bouteilles sensorielles
Page 9	Conte de Noël
Page 10	Dans nos jardins : l'échenillage
Page 11	Jadis et maintenant
Page 12	Dans nos poubelles : le bois usagé



ÉLECTIONS COMMUNALES 2021

40 électeurs villageois prêts à s'engager pour le village, est-ce facile à trouver ?

Une première ébauche de réponse à cette question s'est dessinée le 1er octobre dernier lors de la soirée d'information organisée par la Municipalité et le Bureau du Conseil.

Pour le plus grand plaisir des organisateurs, en effet, il a fallu rajouter des chaises pour accueillir l'assemblée. A côté des Municipaux, du personnel administratif et de conseillers chevronnés, de nouvelles personnes se sont intéressées au fonctionnement du Conseil communal et n'ont pas hésité à poser des questions sur les détails de l'organisation de l'élection, sur les commissions, les qualités nécessaires.

De quoi rendre optimiste le Président du Conseil pour trouver les 40 membres de l'exécutif.

Au sein de la Municipalité, Marc Bornet avait annoncé qu'il ne se représenterait pas mais les quatre autres municipaux sortants seront candidats à leur réélection. Il s'agit de Alain Barraud, Chantal Michel, Stéphane Borella et John Tendon.

Pour rappel, le délai de dépôt des listes électorales est fixé au **lundi 18 janvier 2021 à 12h00**.

Vous désirez en savoir plus ? Vous hésitez encore ? Le canton de Vaud vous informe :

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/pour-ma-commune/>



RAPPEL CONCERNANT LES CHIENS

Ni le Chavannus ni la Municipalité n'ont pour mission de jouer au Père Fouettard, mais ils reçoivent trop de plaintes concernant les chiens pour ne pas rappeler le règlement.

Les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections ramassées !



Règlement de police (extrait)

<i>Chiens</i>	Art. 68	<ol style="list-style-type: none">1. Les propriétaires de chiens doivent les annoncer au greffe municipal dans les quinze jours dès leur acquisition ou dans les nonante jours dès la naissance.2. Chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire de l'animal. En outre, chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire, qui transmet les données recueillies à la banque de données désignée par le Service vétérinaire.3. Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse.4. Il est interdit d'introduire des chiens dans les cimetières ainsi que dans les magasins d'alimentation. Dans les jardins, parcs publics, terrains de sport, les chiens doivent être tenus en laisse.5. La Municipalité détermine les autres lieux et autres locaux dont l'accès est interdit aux chiens et ceux dans lesquels ils doivent être tenus en laisse.
---------------	---------	--

LE MARAIS DU GRAND BATAILLARD

Notre municipal John Tendon a contacté la Fondation Phragmites active sur le territoire de la commune et son directeur nous fournit ses explications.

Le Grand Bataillard : un joyau au cœur de La Côte qu'il convient de préserver

La zone alluviale du «Grand Bataillard» et des «îles de Bogis» fait partie des marais de la Haute-Versois et constitue la dernière grande zone humide de l'Ouest lémanique. Couvrant une superficie de 79 hectares, elle héberge une véritable mosaïque de milieux naturels ainsi qu'une faune et une flore d'une richesse exceptionnelle. Il s'agit sans conteste du plus grand réservoir de biodiversité de la région avec des espèces emblématiques comme le Castor d'Europe, le Cerf élaphe ou la Souris des moissons, probablement un des petits mammifères les plus menacés de Suisse. Zone de reproduction d'importance nationale pour les batraciens, en particulier pour la Grenouille agile, espèce en danger au niveau suisse, le Grand Bataillard et les îles de Bogis sont un des rares endroits où il est aussi possible d'observer l'Azuré de la sanguisorbe ou l'Azuré des paluds, deux espèces de papillons inféodées à des milieux marécageux très spécifiques. Enfin, de par sa situation au pied du Jura, et régulièrement inondé par les eaux de La Versois, le marais est devenu un refuge important pour plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux aussi bien nicheurs que migrateurs.

Longtemps exploitées par les agriculteurs de la région comme prés à litière, les prairies marécageuses étaient régulièrement fauchées favorisant une flore et une faune caractéristiques des grandes zones humides. Avec l'évolution de l'agriculture, le marais a été laissé progressivement à l'abandon et les buissons ont commencé à l'envahir.

Face à ce constat, les services du canton de Vaud ont entrepris, depuis 1998, des travaux d'entretien pour freiner l'embroussaillement, mais le Solidage géant, une plante invasive originaire d'Amérique du Nord, a fait son apparition menaçant l'équilibre fragile du marais.

En 2012, la Fondation Phragmites (du nom du roseau en latin) a l'opportunité d'acquérir trois hectares dans le marais et se voit confié l'entretien d'une partie du Grand Bataillard. Sur la base du plan de gestion établi par la Direction générale de l'environnement de l'Etat de Vaud, la Fondation Phragmites lance un projet ambitieux de revitalisation du marais qui se concrétise en 2014 par la création d'un étang temporaire de presque un hectare ainsi que la mise en place de plusieurs mesures en faveur des batraciens, des libellules ainsi que des orthoptères (criquets, sauterelles). Intégrés dans le cadre du contrat « corridors Vesancy-Versois », ces travaux financés en partie par des fonds privés ont bénéficié du soutien du canton et de la Confédération. Ils n'ont également été rendus possibles que par la forte implication des agriculteurs de la Commune qui ont accepté d'utiliser les matériaux sortis du marais pour amender leurs champs. En quelques mots... un bel exemple de coopération entre les services cantonaux et des acteurs privés dans une démarche commune en faveur de la biodiversité.

Les résultats ne se sont pas fait attendre. Dès l'année suivante, la Grenouille agile avait pris possession des lieux et l'étang temporaire inondé au printemps est devenu une halte incontournable pour les oiseaux migrateurs. Hérons, aigrettes, cigognes, bécassines des marais. Au total, plus de 15 espèces d'oiseaux ont été nouvellement observées. Des papillons remarquables comme le Petit Mars changeant ou le Cuivré des marais sont aussi régulièrement aperçus sans oublier l'Anax napolitain, une grosse libellule peu répandue. Et la liste continue, le Lézard vivipare est un hôte discret du marais de même que le Criquet ensanglanté reconnaissable à ses pattes rouges comme s'il avait marché dans du sang.



La Versois (photo de Hubert du Plessix)

Tout au long de l'année le Grand Bataillard grouille de vie mais il reste fragile. Les sécheresses estivales répétées favorisent la progression de plantes invasives comme le Solidage géant. Les méandres de la Versois fréquentés jadis que par quelques pêcheurs et de temps en temps un canoë commencent à attirer du monde, certains téméraires s'y risquant même maintenant en paddle ! Il convient donc de rappeler que pendant la période de pêche, la navigation sur la Versois n'est autorisée que les jours impairs et qu'il est important de tenir les chiens en laisse sur les chemins qui bordent le Grand Bataillard, toute la zone entre la douane de Chavannes-de-Bogis et le pont de Grilly, étant une réserve de faune.



Micromys minutus
(photo de Jacques Gilliéron)

Pour plus de renseignements :

Hubert J. du Plessix

hduplessix@fondationphragmites.ch



Libellule déprimée (photo de Hubert du Plessix)

FÊTE DES MONSTRES 2020 - 3^{ème} édition

Non, le 31 octobre 2020, la fête n'a pas été annulée et les sorcières ont troqué leur balai contre des sprays désinfectants afin de garantir l'hygiène de la nouvelle place de fête. Même si le couloir fantôme a été abandonné cette année, la découpe de courges a tout de même rencontré le succès attendu en ces temps incertains. De belles citrouilles ont fleuri sur l'esplanade de la salle communale et de beaux sourires se sont dessinés sur les visages, même derrière les masques ! Les membres des AJités tiennent à remercier les courageux villageois venus affronter le brouillard qui collait parfaitement avec le décor... A l'année prochaine !



LA CHAVANNAISE - 10^{ème} édition

Dimanche 13 septembre 2020, 272 athlètes masqués prenaient le départ de la Chavannaïse sous les rayons de soleil venus les encourager. Malgré la situation sanitaire et grâce au plan de protection mis en place par le comité de la Chavannaïse sous les ordres des autorités compétentes, voici une belle 10^{ème} édition qui a rempli ses promesses.

Le défi de la Chavannaïse fut remporté par Romane Wolhauser, aux couleurs du club organisateur en 23 minutes 29.

Le premier homme, Ricardo Pinto, arrive quelques secondes plus tard, après avoir bouclé les 7800 mètres du parcours « hommes ».

Ensuite, franchiront la ligne d'arrivée tous les passionnés qui étaient venus avec plaisir et motivation participer à cette nouvelle édition.

Les courses se font rares, mais parfois, il est encore possible de faire rêver les coureurs des plus petits aux plus grands.

Grâce au beau temps, les contraintes sanitaires ont pu être respectées aisément.

« Merci à tous pour votre confiance », ajoute Paulo da Costa, président du comité d'organisation, « le comité ainsi que la Commune vous donnent rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition de cette magnifique course, le dimanche 13 septembre 2021 à Chavannes-de-Bogis ».



Départ « poussins »



Romane Wolhauser



SUBSIDE AUX UTILISATEURS DES TRANSPORTS PUBLICS

La Commune augmente son soutien aux habitants de notre village qui utilisent les transports publics. Sur présentation de la quittance d'achat de l'abonnement annuel, chaque habitant se verra rembourser un montant de CHF 200.- aux conditions suivantes :

- L'abonnement comprend la zone tarifaire de notre commune (n° 90) ;
- La/le bénéficiaire, inscrit(e) en résidence principale à Chavannes-de-Bogis, est suisse ou titulaire d'un permis B ou C ;
- Le montant de CHF 200.- n'est versé qu'une seule fois par année civile au bénéficiaire ;
- L'abonnement demi-tarif ne donne pas droit au remboursement.

LA CHAPELLE

«D'emblée, c'est un enchantement. Une petite galerie domine la porte intérieure. ... La nef est couverte d'un plafond de bois en berceau, teintes claires, comme toutes les boiseries. Les bancs sont simples et confortables, d'un modèle pratique à envier et à imiter. La jolie petite chaire, modeste et agréable, est placée de côté, à droite en entrant, face aux fidèles, près de l'entrée du chœur, car il y a un chœur, en demi-cercle, aux murs peints en bleu profond ... Ce chœur est surélevé simplement d'une marche au-dessus de la nef. A l'entrée, une exquise table de communion en bois clair, rectangulaire, soutenue par quatre petites colonnes reposant sur un socle, le tout en bois et du même ton clair, ainsi que le pupitre et la toute mignonne petite croix placés sur l'autel — car c'est un autel — et offrant aux regards la grande Bible ouverte au milieu...Le monogramme I H S se détache sur la muraille au-dessus de l'entrée du chœur, et de la voûte de celui-ci descend sur l'autel une lampe de forme archaïque — lumignon des catacombes — au bout d'une belle chaîne de fer forgé. Cette lampe est en bois, comme la lustrerie, car l'éclairage est électrique, et les ampoules en forme de bougies élançées : une seule dans le chœur, deux par deux sur les murs de la nef. ... Enfin, au fond de ce sanctuaire bleu, resplendit un vitrail où la colombe du St-Esprit descend dans une apothéose de rayons d'or. Cette chapelle est le modèle de la petite église protestante, où tout chrétien se sent chez lui dans la Maison du Bon Dieu.»

Mais qui donc utilise ces mots pour décrire notre chapelle ?

Nous avons découvert ce texte signé « Pierre » dans un article de la Feuille d'A vis de Lausanne du 19 novembre 1931.

La chapelle a été construite en 1928 par les deux municipalités de Bogis et de Chavannes sur un terrain offert par la famille Chenevière de la Grande Coudre, inaugurée le 25 mars de cette année-là. Elle a connu plusieurs nettoyages, a vu l'harmonium remplacé par un orgue (financé par des dons) et sa cloche remplacée en 1988. Pendant 45 ans, la cloche pesant 110 kg a été actionnée à la main, avant que le système soit électrifié. Elle a dû être réparée : son battant usé risquait d'abîmer le métal. Les autorités en ont profité pour automatiser le changement d'heure qui se faisait manuellement jusque-là.

En 2005, des travaux ont permis de rénover le chauffage, les luminaires, les fenêtres et les vitraux. Toutes les peintures, les boiseries intérieures et extérieures ont été refaites, de même que le portail d'entrée. Des recherches ont été effectuées pour retrouver les frises d'origine de l'intérieur.

La chapelle fait partie de la paroisse de Terre Sainte - Céligny, qui a la charge de son entretien. Elle peut accueillir 80 fidèles.

Qu'est-ce qui a changé 90 ans après la description retranscrite ci-dessus ? Nous avons voulu le voir de plus près.

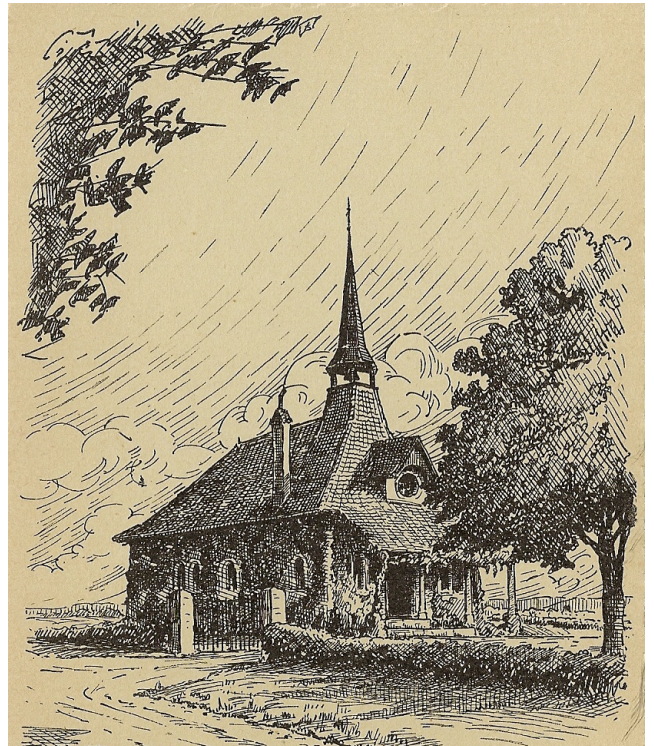
Guidés par Lucette Bourguignon, chargée des visites par la paroisse, nous avons entendu l'évocation des pasteurs qui se sont succédé et des joueurs d'harmonium et d'orgue. Les nombreux mariages célébrés attiraient presque chaque samedi les enfants alléchés par les distributions de bonbons et surtout de superbes Noëls étaient organisés avec les enfants. Chaque année, ils étaient parés de costumes plus beaux les uns que les autres avec une crèche construite en bois par un artisan du village.

Malheureusement, cette période est révolue, les mariages se font rares, et même les cultes sont célébrés dans d'autres églises de la paroisse de Terre Sainte. Reste cette superbe chapelle, qui se pare de ses plus belles couleurs en automne et fait l'admiration de tous.



Pour réserver :

<http://terresainte.eerv.ch/wp-content/uploads/sites/65/2014/10/Mariage-r--servation-BogisChavannes.pdf>



LES RECETTES DE SANDRA : LES BOUTEILLES SENSORIELLES

Présentation : Un jouet à fabriquer soi-même pour éveiller et apaiser les enfants.

Le principe des bouteilles sensorielles ou « bouteille de retour au calme » est inspiré de la pédagogie Montessori et est ultra simple à réaliser. Très utiles pour canaliser et calmer les plus grands, ces bouteilles sont aussi parfaites pour l'éveil et les premières découvertes des tout-petits.

Pour cette activité vous aurez besoin de :

- petites bouteilles en PET
- colle
- divers matériaux comme laines, plumes, grelots, perles, etc.

Fabrication :

Il vous suffit de récupérer quelques bouteilles en PET, de préférence de 33cl (plus adaptées pour les petites mains de bébé).

Retirez l'étiquette et nettoyez le reste de colle puis bien laver le tout à l'eau savonneuse.

Laissez sécher totalement les bouteilles pour qu'il ne reste plus de trace d'humidité à l'intérieur (pour le faire plus rapidement, je les ai séchées au goulot avec un sèche-cheveux).

Lorsque vos bouteilles sont bien sèches, remplissez-les avec ce que vous avez à la maison. Dans ma première bouteille, j'ai mis des chutes de laines colorées jusqu'à moitié de la bouteille et j'y ai ajouté un grelot pour le côté sonore. J'ai rempli la deuxième de plumes colorées également avec un grelot et dans la troisième, j'ai mis quelques poignées de pâtes et de riz (périmés...) avec un ruban rose et un fil de laine rouge vif. On peut également remplir la bouteille d'eau, de quelques gouttes de colorant alimentaire et de paillettes !

Lorsque vos bouteilles sont remplies, il faut les sceller avec de la colle (j'ai utilisé de la colle chaude, car je connais son efficacité). Vous pouvez également remplir vos bouteilles d'eau et d'huile avec paillettes et colorant alimentaire, de sable et coquillages... Soyez créatifs !



CONTE DE NOËL : LE SECRET D'ANNETTE

Il y a très longtemps, dans un lointain village niché au creux d'une vallée, vivait une dame d'un âge avancé avec son petit-fils. Annette, c'est son nom, aimait beaucoup son petit Félicien et s'était promis de ne s'en aller que lorsque celui-ci serait devenu grand et fort. Les journées étaient rudes et solitaires pour Annette qui attendait toujours avec impatience le retour de l'école de Félicien.

Quelques fois, la nourriture venait à manquer chez eux. Ils se contentaient alors le soir d'une tisane bien chaude et d'une tranche de galette de blé. Que c'est bon, grand-mère, disait Félicien tout en rêvant de rôtis appétissants et de gâteaux au miel. Il n'a jamais su que sa grand-mère souffrait terriblement de ne pouvoir lui offrir un bon repas. Tous les soirs, Annette s'asseyait au coin du feu et racontait des histoires au petit garçon. A peine l'histoire commencée, celui-ci oubliait son ventre qui criait famine et se laissait bercer par la douce voix de sa grand-mère. Il ne revenait sur terre qu'en entendant « c'est fini pour aujourd'hui ». Alors spontanément tous les deux s'écriaient en chœur : « qui donne, reçoit ».

La première fois qu'Annette avait prononcé cette phrase à la fin d'un conte, elle lui avait dit : « Félicien, je vais te confier un secret. » « Lequel ? » puis, elle ajouta en souriant « Qui donne, reçoit » « C'est tout ? » s'exclama Félicien dont la déception était palpable. « Oui » reprit Annette, « mais contrairement aux autres secrets que l'on tait, promets-moi de partager celui-ci avec toutes les personnes que tu rencontreras tout au long de ta vie ». C'est ainsi que Félicien, anticipant cette phrase tous les soirs, après le conte, clamait avec elle tel un rituel, « Qui donne, reçoit ».

Un matin d'octobre, le roi de la région fit annoncer dans tous les villages environnants que la veille de Noël, il se tiendrait au château un concours d'apparat au terme duquel le plus beau costume serait récompensé par une forte somme d'argent. Félicien et sa grand-mère voulaient bien y prendre part mais ils savaient qu'ils étaient trop pauvres pour cela.

Bientôt, la frénésie gagna toutes les chaumières. Sur la place du marché, les marchands d'étoffe rivalisaient en offrant de la soie, du satin, du velours, du lin ou encore de la flanelle aux habitants ravis.

Quand enfin arriva le soir du 24 décembre, le concours n'était plus qu'un lointain souvenir pour Félicien. Il avait autre chose à penser car sa grand-mère était alitée du fait d'une grippe sévère. Félicien, mélancolique, regardait les arbres plier sous le vent à travers la fenêtre. Tout à ses pensées, il ne remarqua pas la présence d'un petit lutin qui s'était glissé dans la maison pendant qu'il rêvassait.



« Bonjour Félicien, Je suis Hector le lutin. Je viens de la part du père Noël t'apporter ces braies d'or et ce manteau tissé d'une pièce et serti de pierres afin que tu puisses prendre part au concours ». « Merci, mais je ne peux pas y aller. Grand-mère serait seule », répondit tristement Félicien. « Vas-y car je veillerai sur elle » lui dit Hector. Sous le regard approbateur de sa grand-mère, Félicien se para de ses somptueux habits et s'élança hors de la maison en courant.

Une foule immense se pressait à l'entrée du château. Le spectacle des couleurs chatoyantes qui s'offrait à Félicien était si merveilleux qu'il ne vit pas tout de suite un petit garçon qui, dans l'indifférence générale tendait la main à tous les passants en criant un : « S'il vous plaît, donnez-moi quatre sous. Ma mère est malade et ma sœur n'a plus de lait ».

Pris de compassion et sans même réfléchir, Félicien prit les haillons du petit garçon et lui remit de bon cœur ses beaux habits pour lui offrir une chance de gagner en participant au concours. « Grand-mère et Hector ne m'en voudront pas » se dit-il en rebroussant chemin.

Les costumes les plus élégants et les plus raffinés défilèrent devant la reine et le roi ce soir-là. Les applaudissements et les hurrahs déchiraient le silence de la nuit qu'ils ponctuaient. Sans surprise, le costume de Félicien remporta le premier prix et suscita la curiosité de tous. Des braies en feuilles d'or et une tunique sertie de pierres, personne n'avait jamais vu costume aussi somptueux. « D'où tiens-tu ce magnifique vêtement ? » lui demanda la reine en lui remettant une bourse pleine de pièces d'or. « Je ne sais ma reine » répondit notre petit lauréat. « Il m'a été donné par un garçon à l'entrée du château ».

Touchée et intriguée par autant de générosité, la reine fit rechercher Félicien par toute la garde du château jusqu'à ce qu'on le retrouve. Puis, elle le fit installer avec sa grand-mère dans une aile du château où ils coulèrent des jours heureux et ne manquèrent plus jamais de rien.

Alice Ouédraogo

DANS NOS JARDINS: L'échenillage, un impératif pour notre santé et l'affaire de tous

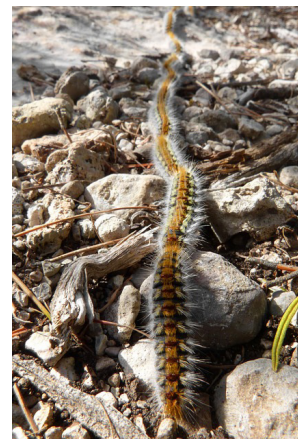
Les chenilles font partie de notre environnement naturel. Comme toutes les espèces, elles se déclinent en de nombreuses sous-familles. La chenille processionnaire du pin est celle qui nous préoccupe aujourd'hui parce que, présente dans nos jardins et nos champs, elle constitue un danger potentiel non négligeable pour notre santé et celle de nos animaux domestiques. En effet, les poils recouvrant ces chenilles provoquent des urticaires qui peuvent entraîner des troubles ou des réactions allergiques sérieux (œdèmes, démangeaisons intenses, éruptions cutanées avec rougeurs, gonflements et vésicules, crises d'asthme, etc...).

Une réglementation du Conseil d'Etat du canton de Vaud du 7 décembre 2005 fait obligation à tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant de détruire les nids de chenilles processionnaire du pin dès leur apparition. Les communes ont pour responsabilité d'avertir leurs populations des risques liés à leur présence et de fixer un délai d'exécution. Faute de prendre les mesures préconisées, celles-ci pourront ordonner les travaux aux frais des contrevenants qui par ailleurs, pourraient écoper d'une amende pouvant aller jusqu'à mille francs. Ce délai est fixé au 15 février 2021 pour de nombreuses communes y compris celle de Chavannes-de-Bogis. Les mesures de lutte s'appliquent aussi aux endroits destinés à l'accueil du public, tels que les parcs et jardins, les places publiques, les places de jeux, les piscines, et les cours d'écoles.

Avant d'aborder les techniques de lutte contre cette espèce nuisible, retenons que la chenille processionnaire du pin est un stade larvaire d'un papillon nocturne. Dès l'été, les femelles papillon déposent leurs œufs autour des aiguilles de pin en prenant soin de les enrober d'écailles abdominales blanchâtres pour les mettre à l'abri des intempéries et des prédateurs. Les chenilles apparaissent 30 ou 40 jours plus tard mais attendent sagement le printemps pour descendre de leurs arbres en file indienne avant d'aller s'enterrer dans le sol d'où elles ressortiront sous forme de papillon. C'est lors de cette migration vers le sol que le danger est à son plus haut niveau pour les humains et les animaux domestiques. En effet, ces chenilles velues projettent dans l'air des poils urticants dont les conséquences sur la peau, les yeux et les voies respiratoires peuvent être graves. La date butoir du 15 février prend donc tout son sens de même que son caractère impératif puisque l'objectif est de prévenir la descente des chenilles des arbres vers le sol aux premières lueurs du printemps.

Comment lutter ? Dès l'apparition des nids et avant le 15 février 2021 tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant constatant la présence de cocons dans son champ ou son jardin devra couper les branches infestées au sécateur et les détruire par le feu. La réglementation en vigueur prévoit également la possibilité de capturer les chenilles d'un arbre en utilisant un piège écologique. Le contenant et les chenilles seront ensuite brûlés. Cette dernière méthode

présente l'avantage d'être plus simple étant donné qu'il est souvent difficile d'atteindre les nids installés à des hauteurs importantes en bout de branches. Quant aux adeptes du sécateur, il est fortement recommandé de se protéger en portant des gants, un masque, des lunettes de protection et un foulard autour du cou.



Toute opération de lutte contre ces chenilles par des procédés chimiques est formellement interdite.

Il ne faut pas confondre la chenille processionnaire du pin avec celle du chêne qui a des effets urticants équivalents mais un cycle biologique différent. En effet, la chenille processionnaire du chêne ne migre pas vers le sol et opère sa transformation dans le houppier des grands chênes.

Les promeneurs en forêt se doivent d'être vigilants. Ils sont encouragés à s'informer des dangers encourus et à prendre les dispositions nécessaires.

Le développement accru du phénomène des chenilles processionnaires du pin semble inéluctable. Il fait partie des indicateurs du changement climatique sélectionnés par le groupe d'experts intergouvernemental pour l'évolution du climat (GIEC) dont le siège se trouve à Genève. Il faudra donc apprendre à vivre avec ce qui ressemble fort à un fléau tant il est répandu dans notre pays et ailleurs. Plus que jamais, la vigilance s'impose.

Parlez-en à vos voisins et à vos proches. Apprenez aux plus jeunes et à tous à s'éloigner de ces chenilles et de leurs nids. Agissez maintenant en scrutant vos pins et en prenant les mesures nécessaires. Il y va de la santé et du bien-être de tous.



JADIS ET MAINTENANT



Seul l'environnement de la chapelle a changé au fil du temps. La haie a prospéré, le bâtiment de l'épicerie guigne. Mais depuis ce côté, le panneau enlaidit la vue.



Le liseur d'encre passées a été malheureusement victime de la Covid et n'a pas pu nous transmettre ses découvertes pour cette édition. Nous lui souhaitons un rapide et complet rétablissement et nous réjouissons de lire ses trouvailles dans un prochain numéro.



GIFT BOX PROJECT

Nous vous annonçons le lancement de la préparation des boîtes dans notre dernier numéro.

Cette année, les bénévoles du "Gifftbox Project" se sont surpassés en confectionnant 763 paquets cadeaux.

La récolte totale pour la région se monte à 3'211 paquets qui seront acheminés par camion vers les pays de l'Est et en particulier la Moldavie.

Un travail d'équipe, des dons généreux et une motivation sans faille des bénévoles ont permis ce résultat enthousiasmant.



DANS NOS POUBELLES : le bois usagé

Qu'est-ce que c'est ?

Aussi précieux et noble qu'il puisse être, le bois finit hélas souvent sa vie, longue ou courte, dans « la benne à bois » de notre déchetterie.



Il pourrait cependant en être autrement si chacun, avant ce geste funeste, réfléchissait à la pérennité de ce matériau de choix. Trop souvent, il nous est donné de voir sous un tas de morceaux cassés ou émiettés, un fauteuil vieillot sans doute mais encore en bon état, un lit d'enfant qui pourrait encore servir, une étagère intacte qui ne demande qu'un peu de soin pour retrouver une deuxième vie et une nouvelle jeunesse.

Ce qu'il faut faire :

- Démonter les meubles qui vont être jetés dans la benne (gain de place);
- Eliminer le maximum de fixations métalliques ou plastiques, les poignées, etc. avant de jeter les planches;
- Enlever les fixations caoutchoutées (par ex. lattes de sommiers);
- Remplir la benne à bois avec soin et non pas jeter en vrac les objets de toutes formes et texture;
- Mettre les meubles ou objets encore utilisables de côté ou sous le couvert afin qu'ils puissent être pris en charge par d'autres personnes (bricoleurs ou amoureux du beau bois) sans être définitivement abîmés par la pluie;
- Demander en priorité aux employés de la déchetterie comment procéder en cas de doute.... mais de grâce ne rien jeter sans réfléchir !

Ce qui se passe chez nous :

La récolte annuelle de résidus de bois se monte à environ 60 tonnes qui sont acheminées par Odelet chez Sotridec à Gland qui se charge du tri final et de l'évacuation.

Ce qu'il ne faut pas amener à la déchetterie :

Les déchets de bois sont admis en «quantités ménagères». Si vous décidez de jeter votre canapé à 6 places ou une bibliothèque indémontable, il faut alors faire appel aux entreprises Odelet ou Challande qui se chargeront d'évacuer ces objets encombrants vers Sotridec au moyen d'une petite benne de transport adéquate déposée à votre domicile.

Les palettes: souvent les livraisons de marchandises se font sur palettes. Ces dernières peuvent être retournées, en particulier aux CFF. Sinon, elles sont gardées à la déchetterie et seront réutilisées par des amateurs avertis. A nouveau, se renseigner auprès des employés et ne pas jeter dans la benne.

Ce qu'on peut faire...

Tout objet en bon état et méritant une nouvelle vie devrait être proposé aux magasins de deuxième main tel «le Bric-à Brac à Nyon» (Rte de l'Etraz 20A , tél. 022/365.61.65 www.bric-a-brac.ch) afin d'y être mis en vente au profit de projets sociaux locaux.



LE JOURNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

- Geneviève Thévoz
- Alice Ouedraogo
- Les co-rédacteurs

Mise en page : Sandra Bornet

Le prochain numéro paraîtra au début du printemps.

Délai pour vos articles et réactions : 20 février 2021

Tirage : 650 exemplaires

À disposition au greffe communal

Le printemps - 20 mars à 10h37

Contact : lechavannus@hotmail.ch